

*Date de dépôt : 7 mai 2014*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Daniel Sormanni : Mutation au quai Gustave-Ador, nouveaux bouchons en préparation ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 11 avril 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*L'une des principales portes d'entrée de la ville de Genève va se métamorphoser :*

- nouveaux feux;*
- pistes cyclables à double sens sur les voies de circulation;*
- revêtement phonoabsorbant;*
- suppression d'une voie de circulation dans le sens Vésenaz – ville de Genève.*

*Cette mutation, initiée par la Ville de Genève, vise à soi-disant mieux réguler le trafic et à fluidifier celui-ci, à permettre aux piétons de traverser cette voie de manière sécurisée et à réduire le bruit.*

*Apparemment ces modifications ont été acceptées par la Direction générale des transports (DGT), anciennement DGM.*

*Il est assez incompréhensible que, pour installer une piste cyclable à double sens (elle existe déjà dans un sens), il soit nécessaire de supprimer une voie de circulation, alors qu'il y a largement la place pour l'installer sur les quais, et ce en toute sécurité.*

*De plus, prétendre que cela va améliorer la fluidité du trafic relève de l'ignorance la plus absolue des flux de trafic. Pour preuve supplémentaire, l'installation de 6 feux supplémentaires entre Baby-Plage et le Jardin anglais démontre que le vrai objectif est de bloquer encore plus l'entrée en ville de Genève.*

*Il est utile de relever également qu'il sera désormais impossible de tourner à gauche en direction de la ville de Genève et par la même d'emprunter la rue des Eaux-Vives ; toutes les autres rues seront impossibles également à emprunter depuis Vézenaz, sauf au niveau des rues de la Scie et de Pierre-Fabio.*

*Ces aménagements ralentiront-ils le trafic ? Oui, j'en suis persuadé, malgré les explications « fumeuses » de la DGT, et la soi-disant synchronisation des feux promise. De plus, le TCS aussi est opposé à cet aménagement.*

*En conséquence, voici mes deux questions :*

- **L'aménagement du quai Gustave-Ador, décrit dans la TDG à mi-février est-il le projet définitif du Conseil d'Etat ?***
- **Dans le cas contraire, quel projet entend déposer le Conseil d'Etat au Grand Conseil ?***

*Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, mes salutations distinguées.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Même s'il ne correspond pas entièrement à la description qui en est faite dans cette question urgente écrite, le projet d'aménagement du quai Gustave-Ador, tel que déposé en 2013 par la Ville de Genève, est gelé jusqu'à nouvel avis.

Sur demande du Conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), de nouvelles variantes ont été examinées et présentées au Conseil des déplacements (CODEP) lors de ses séances de mars et d'avril 2014, l'objectif étant de parvenir à trouver la solution d'aménagement la plus satisfaisante pour tous les modes de transports. Afin d'évaluer les possibilités de remodeler cet axe, le CODEP, qui s'est déroulé avec les différents partenaires et associations concernés, y compris en présence de la Ville de Genève, s'est rendu in situ le 29 avril 2014.

A son issue, l'ensemble des parties a convenu de finaliser une variante comprenant le statu quo en matière de voies de circulation (2 en entrée et 1 en sortie de ville) et le statu quo en matière de places de stationnement, avec le rajout d'un unique feu à la hauteur du Jardin Anglais (rue de la Scie) et une piste cyclable bi-directionnelle sécurisée entre le quai et les platanes.

Une fois l'aménagement prévu consolidé entre la direction générale des transports et la Ville de Genève, une nouvelle procédure d'enquête publique sera conduite par la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP